



DIRECTIVES D'ORGANISATION Coupe Henri Chammartin

1. Fonctionnement

La Coupe DHC se déroule sur plusieurs manches en parallèle aux résultats officiels des épreuves de dressage, dans des concours romands. Un seul classement est établi pour toutes les catégories confondues, pour la saison et les 10 meilleur(e)s cavaliers(-ères) reçoivent un prix, selon règlement. Cette coupe se court sur des épreuves de catégories Brevet, R, N, sur des programmes FB, L et M. Les épreuves ont lieu sur des carrés 20/40 mètres ou 20/60 mètres en extérieur ou en manège.

Le règlement et les places qualificatives sont publiés sur les sites de la FFSE (www.ffse.ch) et de la FER (www.ferfer.ch) ainsi que sur les pages Facebook et Instagram « Dressage Fribourg » et « Dressage Suisse Romande ».

En quelques chiffres (édition 2024)

Nombre de places de concours : 9
Nombre d'épreuves : 47
Nombre de paires avec au min. un classement : 159

Comité de la Coupe DHC :

Natalie Willemin : natalie.willemin@gmail.com
Valérie Overney : cocoval@bluewin.ch
Emilie Berchier : emilie.berchier@hotmail.com
Catherine Jenny Brügger : catherine.jenny@gmail.com

2. Conditions pour accueillir une manche de la Coupe DHC

L'organisateur de la manifestation qui souhaite accueillir une manche de la Coupe DHC doit :

- être affilié à la Fédération Equestre Romande (FER) ;
- faire la demande de participation **jusqu'au 10 février** par mail à natalie.willemin@gmail.com, en :
 - présentant sa manifestation en quelques lignes (infrastructure, programme, nom du délégué technique, comité d'organisation, nombre de cavaliers attendus, etc.) ;
 - soumettant les propositions dans les délais et avant publication afin de valider les épreuves correspondant aux critères de la Coupe DHC (FB, L et M, épreuves à choix à privilégier plutôt que les épreuves libres, sans point, restrictions à discuter) ;
- respecter la directive d'organisation.

3. Tournus des places qualificatives

Le nombre de places qualificatives étant limité :

- Les concours de dressage organisés par une société affiliée à la FFSE sont en principe automatiquement inclus comme places qualificatives de la Coupe DHC.
- Dans les autres cantons romands, les organisateurs peuvent demander à être intégrés dans la Coupe DHC (voir point 1). L'idée directrice est d'avoir un tournus des étapes, d'année en année, pour apporter ainsi un soutien varié et équitable aux différents organisateurs romands de concours de dressage qui souhaitent intégrer la Coupe DHC.

4. Choix des places

Le Comité de la Coupe DHC décide, en fonction des points 2 et 3, de l'octroi d'une manche aux organisateurs et leur confirme par écrit la décision, fin février au plus tard, pour la saison en cours.

5. Prestations

5.1 Prestations accordées

Aux organisateurs fribourgeois

- La FFSE soutient les concours de la Coupe DHC organisés par des sociétés fribourgeoises selon ses directives FFSE pour recevoir des subsides (www.ffse.ch)

A tous les organisateurs des cantons romands

- Divers sponsors ou partenaires soutiennent la Coupe DHC. Selon les concours, des prix en espèce ou en nature peuvent donc être attribués aux épreuves comptant pour la Coupe DHC à la place ou en plus des prix prévus par les organisateurs. Ce soutien est discuté en partenariat avec le comité du concours pour valoriser les sponsors et éviter tout conflit d'intérêts entre sponsors ;
- La FFSE soutient la Coupe DHC en louant le matériel pour un carré de dressage ainsi que les lettres (20x40m ou 20x60m) et 3 cabanes de juge, démontables, à monter et démonter par les soins de l'organisateur, qui s'engage à ne pas les détériorer. Cette prestation est gratuite pour les organisateurs fribourgeois (contact : Valérie Overney cocoval@bluewin.ch) ;
- Les prix et, selon besoin, le carré et/ou les cabanes sont à venir chercher chez Valérie Overney (cocoval@bluewin.ch) à Cugy/FR.

5.2 Prestations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- publier les nom et logo de la « Coupe de Dressage Henri Chammartin », sur les propositions ainsi que les sponsors/donateurs et partenaires de la Coupe DHC sur tous les documents officiels liés au concours (y compris flyer/libretto, site internet, et réseaux sociaux (contact : natalie.willemin@gmail.com);
- annoncer par le speaker, avant chaque épreuve comptant pour la Coupe et lors de la remise des prix, le soutien de celle-ci et de ses sponsors ;
- placer les bâches publicitaires des sponsors de la Coupe DHC à un emplacement bien visible du public ; toutes les bâches sont à venir chercher quelques jours à Cugy, avant la manifestation (contact : Valérie Overney cocoval@bluewin.ch);
- envoyer, dans les 5 jours suivants la manifestation, les résultats des épreuves comptant pour la Coupe DHC à l'adresse email suivante : emilie.berchier@hotmail.com

6. Classement final et remise des prix

Se référer au règlement de la Coupe Chammartin 2025.

7. Mise en application

Ces directives d'organisation entrent en vigueur le 01.01.2025. Des adaptations peuvent être effectuées si nécessaire d'année en année. Toute contestation concernant ces directives d'organisation sera tranchée par une commission ad hoc, nommée par le comité de la Coupe DHC.